



PARTICIPATION

aux frais de scolarité

TARIF A
soumis au
quotient familial

TARIF B
non soumis au
quotient familial

VOUS HABITEZ À CHALLANS

enfants	de 247 à 380 €	129 €
adultes	de 433 à 667 €	129 €

Une réduction familiale supplémentaire est appliquée sur tous les tarifs :

- deux inscrits : - 30 %
- trois inscrits : - 35 %
- quatre inscrits et plus : - 40 %

VOUS N'HABITEZ PAS À CHALLANS

enfants	de 456 à 702 €	129 €
adultes	de 691 à 1 064 €	129 €

Réduction à partir du 2^e enfant

Une participation au développement du fonds de partitions d'un montant de 5 € par inscrit est demandée.

Le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par le Conseil municipal ; les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (calculé sur les revenus N-2) et sont révisés chaque année.

Pour calculer les frais de scolarité, nous avons besoin de la feuille d'imposition 2022 (sur les revenus 2021).

Devis sur demande auprès du secrétariat.

Maison des Arts
5 rue des Barrières
85300 Challans

téléphone
02 51 93 29 64

courriel
maisondesarts@challans.fr

www.challans.fr



facebook.com/maisondesartschallans



instagram.com/maisondesartschallans

graphitti|communication|nantes:2023 (graphitti.eu)



la maison des Arts

2023/2024



LA VILLE
SIMPLEMENT
VIVANTE

challans

www.challans.fr

challans



Établissement classé par le ministère de la Culture et de la communication, le Conservatoire à rayonnement communal de Challans est un lieu de formation, de pratique et de diffusion de la musique ouvert à tous.

LES MISSIONS

Pédagogiques et artistiques

- sensibiliser et former les futurs musiciens amateurs
- placer les œuvres et les artistes au cœur du projet pédagogique
- contribuer à la politique d'éducation artistique de l'Éducation nationale.

Culturelles et territoriales

- participer au dynamisme de la vie culturelle en tant que centre de ressources
- être force de propositions et moteur dans l'animation de la vie culturelle.

LA MAISON DES ARTS

LES CURSUS

Cursus global (tarif A)

Il comprend un cours de formation musicale, un cours de formation instrumentale ou vocale et un cours de pratique collective.

Cursus éveil (tarif B)

Cursus pratique collective seule (tarif B)

Inscription dans un ensemble ou une pratique collective uniquement.

L'orchestre d'harmonie de Challans

Les élèves de cycle 2 ou les élèves adultes peuvent valider leur pratique collective dans cet ensemble partenaire de la Maison des Arts, sous réserve qu'ils participent à l'ensemble des activités de l'orchestre.

Dans ce cas, les frais de scolarité sont les mêmes pour les non-Challandais. Ils sont gratuits pour les enfants et s'élèvent à 129 € pour les adultes.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUES

L'éveil

C'est le temps de la sensibilisation, de la découverte, de l'expérimentation... ces premières sensations aideront l'enfant à se positionner sur son désir de poursuivre ou pas, un apprentissage artistique. Les enfants accèdent à ce cours collectif en grande section et/ou en CP.

Les instruments enseignés

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - accordéon chromatique | - harpe |
| - accordéon diatonique | - percussions |
| - alto | - piano |
| - basse | - trompette |
| - batterie | - trombone |
| - clarinette | - tuba |
| - flûte traversière | - violoncelle |
| - guitare | - voix |

La culture musicale

- la formation musicale (enfants/adultes)
- le cours de MAO (Musique assistée par ordinateurs)
- les modules de culture musicale pour les élèves de cycle 2

Les ensembles proposés

- | | |
|------------------------|---|
| - les chœurs enfants | - les orchestres à cordes |
| - le chœur ados | - les ateliers Musique actuelles |
| - le chœur adultes | - l'ensemble Musiques du monde |
| - l'atelier chanson | - les ensembles de musique traditionnelle |
| - l'ensemble débutants | |
| - l'orchestre à vents | |



Les pré-inscriptions en ligne sont accessibles tout l'été.

HORAIRE SÉCRÉTARIAT

• lundi 14 h à 18 h

• mardi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Fermeture du secrétariat du 14 juillet au 20 août et pendant les petites vacances scolaires.